

MyShare 2026

Partager notre avenir et construire le vôtre

Les réponses à
toutes vos questions



Bienvenue dans MyShare !

MyShare est notre plan d'actionnariat pour les employés. C'est également un excellent moyen de partager la réussite à laquelle vous contribuez en devenant actionnaire d'Anglo American.

Cependant, vous avez probablement des questions avant de nous rejoindre. Vous devez vous assurer que le plan vous convient, particulièrement s'il s'agit de votre premier plan d'actionnariat. Par conséquent, nous avons rédigé ces questions-réponses afin de vous aider. Elles devraient vous aider à prendre une décision éclairée en ce qui concerne votre inscription à MyShare.

Nous avons inclus toutes les questions que vous pourriez vous poser. Si cette liste n'est pas exhaustive, contactez votre Champion MyShare local ou l'équipe MyShare. Nous ajouterons votre question dans les prochaines versions de ce document de questions-réponses.

Nous espérons que vous nous rejoindrez afin de commencer votre parcours en tant qu'actionnaire d'Anglo American.

L'équipe MyShare



1. Présentation de MyShare

Voici tout ce que vous devez savoir sur cette incroyable opportunité de partager notre avenir et de construire le vôtre.

1.1 Qu'est-ce que MyShare ?

MyShare est notre **plan d'actionnariat pour les employés**, qui vous permet de posséder des actions Anglo American de manière simple et accessible.

MyShare est composé de deux programmes :

1. **MyShare : Actions gratuites.** Nous pouvons vous donner des actions gratuites d'Anglo American, d'une valeur habituelle de 1 000 £ (arrondie à la baisse à l'action entière la plus proche). Ces actions gratuites sont données aux collègues éligibles à MyShare chaque année en septembre.
2. **MyShare : Achat et Abondement.** Vous avez l'opportunité d'acheter des actions Anglo American. Pour chaque action achetée, nous vous donnons gratuitement une action doublée supplémentaire. Nous ouvrons généralement une nouvelle période d'inscription à MyShare : Achat et Abondement à chaque mois de juin.

1.2 Pourquoi Anglo American propose-t-il MyShare ?

Ensemble, nous avons pour but de construire un avenir plus sûr, plus intelligent et plus durable. Vous êtes une partie essentielle de ce projet, aussi, nous souhaitons que vous puissiez aussi construire votre avenir. MyShare est votre occasion de devenir actionnaire d'Anglo American et de partager notre réussite collective.

1.3 Qui est éligible à l'inscription sur MyShare ?

MyShare est destiné à tous les employés d'Anglo American qui ne peuvent pas adhérer à l'un de nos autres plans d'actionnariat salarié. Il est ouvert à tous les collaborateurs des groupes 6 et inférieurs travaillant en Australie, en Belgique, au Botswana, au Brésil, au Canada, au Chili, en Chine, en Finlande, en France, en Allemagne, à Hong Kong, en Inde, au Pérou, à Singapour et aux États-Unis.

Pour vous inscrire à l'un des programmes de MyShare pour la première fois, vous devez avoir rejoint Anglo American au plus tard le 1er juin de l'année en question. Si vous adhérez après le 1er juin, ne vous inquiétez pas, vous pouvez toujours participer, mais vous devrez attendre l'année suivante.

1.4 Pourquoi certains pays ne sont-ils pas inclus dans MyShare ?

Certains pays, comme le Royaume-Uni et l'Afrique du Sud, disposent déjà de plans d'actionnariat similaires à MyShare. Les autres pays de MyShare comptent un faible nombre d'employés. Pour cette raison, nous avons décidé de ne pas y proposer MyShare.

1.5 Suis-je obligé(e) de m'inscrire sur MyShare ?

Il n'y a aucune obligation à s'inscrire sur MyShare, la décision vous appartient. Nous ne pouvons pas vous donner de conseil sur la question, mais nous voulons vous aider à prendre une décision en connaissance de cause. Pour vous aider à choisir, nous avons réuni un grand nombre de ressources, y compris ces questions-réponses et ces brochures pour chaque programme de MyShare. Vous pouvez également vous adresser à un comptable qualifié, à un conseiller financier et/ou fiscal pour vous aider à décider si l'adhésion vous convient.

1.6 Puis-je m'inscrire sur MyShare si je me suis déjà inscrit(e) lors des années précédentes ?

Oui. Si vous vous êtes déjà inscrit(e) sur MyShare : actions gratuites et/ou MyShare : Achat et Abonnement les années précédentes, vous pouvez vous inscrire à nouveau aux programmes de MyShare. S'inscrire sur MyShare est une excellente occasion pour développer votre portefeuille d'actions Anglo American.

Si vous envisagez de vous inscrire à nouveau sur MyShare : Achat et Abonnement, vous devrez prendre en compte les limites de cotisation. Consultez la question 4.6 pour plus d'informations.

1.7 Quels sont les avantages à s'inscrire sur MyShare ?

MyShare est l'opportunité de partager la réussite à laquelle vous avez contribué. Si le cours de notre action augmente, la valeur de vos actions augmente également, mais n'oubliez pas que le cours de notre action peut varier à la hausse comme à la baisse. Commencer votre parcours d'actionnaire est on ne peut plus simple.

Avec MyShare : Actions gratuites, nous vous offrons des actions gratuites d'une valeur de 1 000 £, arrondies à l'action inférieure. MyShare : Achat et Abonnement vous donne la possibilité d'ajouter encore plus d'actions à votre portefeuille en achetant des actions (appelées actions acquises) à des conditions préférentielles, qui ne sont pas accessibles au public. Et pour chaque action achetée, nous vous offrons une action doublée gratuitement !

En vous inscrivant à MyShare, vous pourrez aussi profiter de tous les autres avantages qu'offre l'actionnariat d'Anglo American. Vous aurez droit à une partie de nos bénéfices, appelés dividendes, lorsque nous les verserons à nos actionnaires. Vous pourrez également voter sur des décisions importantes concernant l'ensemble de l'entreprise lors des réunions d'actionnaires, telles que nos assemblées générales annuelles (AGA).

1.8 Qui nous aide à gérer MyShare ?

Nous souhaitons que votre expérience avec MyShare soit aussi simple et fluide que possible. C'est pourquoi nous nous sommes associés à Computershare pour nous aider à le mettre en œuvre. L'entreprise a beaucoup d'expérience dans la gestion des plans d'actionnariat salarié et offre un accès à sa plateforme EquatePlus.

Lorsque vous adhérez à MyShare, vous avez accès à votre compte personnel sur EquatePlus. C'est là que vous gérerez vos actions et que vous suivrez l'évolution de votre compte. Une fois vos actions débloquées, vous pouvez vendre ou transférer vos actions depuis EquatePlus. Vous pouvez également télécharger l'application mobile Equate plus, pour gérer vos actions où que vous soyez.

1.9 Qu'est-il arrivé à Shareworks ?

Si vous avez déjà adhéré à MyShare, vous savez que votre compte MyShare était auparavant géré par Shareworks, propriété de notre ancien administrateur de plan d'actionnariat Morgan Stanley at Work. Morgan Stanley at Work a mis fin à ses opérations de plan d'actionnariat salarié en 2024, et nous avons donc choisi un nouvel administrateur de plan d'actionnariat appelé Computershare. L'entreprise dispose d'une plateforme appelée EquatePlus, sur laquelle vous pouvez gérer MyShare, y compris si vous vous êtes inscrit au cours des années précédentes.

Vous devriez déjà avoir reçu de l'assistance pour le processus de transfert de votre compte vers EquatePlus, mais si vous avez des questions à ce sujet, contactez votre champion MyShare local ou l'équipe MyShare.

2. Comprendre les actions

Si vous êtes novice en matière de plans d'actionnariat, il y a beaucoup d'informations à assimiler. Cette courte section répondra aux questions que vous pourriez vous poser.



2.1 Qu'est-ce qu'une action ?

Les sociétés anonymes, comme Anglo American, sont divisées en parties appelées « actions ». Une action est une unité de propriété d'une entreprise et chaque action a la même valeur.

2.2 Quelle est la valeur d'une action ?

Les actions d'Anglo American ont une valeur appelée « cours de l'action ». Chaque action a la même valeur. Le cours de nos actions est déterminé par le marché, en fonction de la demande pour nos actions et du nombre d'actions disponibles.

Si la demande est élevée, le cours de l'action a tendance à augmenter. Si la demande est basse, le cours de l'action a tendance à baisser. Il est normal que le cours de l'action d'une entreprise varie à la hausse et à la baisse au cours de la journée et au fil du temps.

Le cours de notre action est influencé par divers facteurs, notamment :

- » La performance de l'entreprise
- » L'état du secteur
- » L'environnement économique et politique au sens large.

Ces éléments ont parfois un impact immédiat sur le cours de nos actions, mais il faut parfois attendre un certain temps avant que les effets ne se fassent sentir.

2.3 Qu'est-ce qu'un actionnaire ?

Un actionnaire est une société ou un particulier qui possède (ou détient) au moins une action d'une société, et qui possède donc une partie de la société.

Devenir actionnaire d'Anglo American vous permet de profiter de la réussite à laquelle vous avez contribué.

Faire un bénéfice. Si le cours de notre action augmente, la valeur de vos actions augmente également, et vous pourrez les vendre à un prix plus élevé que celui auquel vous les avez achetées, réalisant ainsi un bénéfice. Bien entendu, si le cours de notre action baisse, vos actions peuvent également perdre de leur valeur. Mais avec MyShare, il y a plusieurs façons de limiter ce risque. [Consultez la question 2.6 pour plus d'informations](#) à ce sujet.

Toucher un bénéfice. Vous aurez droit à une part de nos bénéfices, appelés « dividendes », chaque fois que nous les verserons. Les dividendes sont versés à chaque action. Plus vous avez d'actions, plus vous avez droit à des dividendes.

Votre opinion compte. Vous pourrez voter sur des décisions importantes concernant l'ensemble de l'entreprise lors des réunions d'actionnaires, telles que nos assemblées générales annuelles (AGA). Chaque action vous confère une voix.

2.4 Qu'est-ce qu'un dividende ?

Un dividende est une partie des bénéfices d'Anglo American que nous pouvons verser à nos actionnaires périodiquement. Les dividendes sont versés à chaque action, donc plus vous possédez d'actions, plus vous gagnez de dividendes.

Par exemple : vous possédez 50 actions et nous versons un dividende de 0,52 £ par action. Vous recevrez 26 £ (0,52 £ par action × 50 actions).

Nous versons généralement des dividendes à nos actionnaires deux fois par an, habituellement en mai et en septembre. Toutefois, le versement de dividendes et leur montant dépendent des performances de l'entreprise et ne sont pas garantis.

Pour les actions de MyShare, nous utiliserons vos dividendes pour vous acheter des actions supplémentaires, appelées « actions bénéficiaires ». Vous trouverez plus d'informations à ce sujet dans la section 5 : « Actionsbénéficiaires ».

2.5 Quelle est la différence entre une action « bloquée » et une action « débloquée » ?

De nombreux plans d'actionnariat salarié prévoient l'attribution d'actions auxquelles les salariés ne peuvent pas accéder immédiatement. Appelées « actions bloquées », ce sont des actions que vous possédez, mais auxquelles vous ne pouvez pas accéder pendant une période déterminée. À l'issue de cette période, les actions sont débloquées, vous êtes donc libre de les vendre si vous le souhaitez. Dans le cadre de MyShare, les actions concernées sont les suivantes :

- » **Actions gratuites.** Elles sont bloquées pendant deux ans. Ensuite, elles sont débloquées et vous pourrez en profiter librement.
- » **Actions doublées.** Elles sont bloquées pendant deux ans. Pour chaque action acquise que vous vendez avant que l'action doublée ne soit débloquée, vous perdrez l'action doublée.

Certaines de vos actions ne sont jamais bloquées.

- » **Actions acquises.** Étant donné que vous achetez ces actions, elles sont pleinement disponibles dès le départ. Cependant, pour chaque action acquise que vous vendez avant que l'action doublée ne soit débloquée, vous perdrez l'action doublée.
- » **Actions bénéficiaires.** Comme ces actions sont payées avec les dividendes que vous percevez sur les actions que vous détenez, elles sont entièrement disponibles dès le départ.

Dans les documents officiels, les termes « période de détention » ou « période d'acquisition » peuvent être utilisés pour décrire la période pendant laquelle les actions sont bloquées. Le moment où vos actions sont débloquées est parfois appelé « acquisition ».

2.6 Quels sont les risques liés à l'investissement en actions ?

Investir de l'argent, notamment dans des actions, comporte toujours un risque. Le cours de nos actions peut varier à la hausse comme à la baisse. Vos actions peuvent donc perdre une partie de leur valeur.

Nous avons créé MyShare pour limiter les risques liés à l'investissement en actions.

MyShare : Actions gratuites. Vous recevez gratuitement des actions d'une valeur de 1 000 £ (arrondie à l'unité inférieure). Ainsi, même si la valeur de vos actions diminue au fil du temps, vous ne perdez pas d'argent.

MyShare : Achat et Abondement. Les actions achetées comportent un certain risque. Si le cours de nos actions baisse, la valeur de vos actions acquises peut être inférieure à celle que vous avez payée. Cependant, l'action doublée que nous vous donnons pour chaque action achetée vous protège en cas de baisse du cours de notre action. Vous trouverez plus d'informations à ce sujet dans la question 4.1.14.

2.7 Où puis-je trouver des informations concernant le cours de l'action d'Anglo American ?

Vous pouvez trouver de nombreuses informations utiles sur nos actions et leur évolution en visitant la section Investisseurs du site Internet d'Anglo American plc : angloamerican.com/investors.





3. MyShare : Achat et Abonnement

MyShare : Achat et Abonnement est un excellent moyen d'investir dans Anglo American et d'être récompensé pour cela ! Pour chaque action achetée, nous vous offrons une autre action gratuitement ! Voici tout ce que vous devez savoir sur le fonctionnement de MyShare : Achat et Abonnement.

3.1 Présentation

3.1.1 Qu'est-ce que MyShare : Achat et Abondement ?

Avec MyShare : Achat et Abondement, vous achetez des actions d'Anglo American directement à partir de votre salaire. Pour chaque action acquise, nous vous offrons gratuitement une action doublée supplémentaire. Vos actions doublées sont bloquées pendant deux ans à compter du début du programme MyShare. Vous ne pouvez pas y accéder tant qu'elles ne sont pas débloquentes, ce qui signifie que vous pouvez les vendre ou les transférer.

Lors de votre adhésion, vous décidez du montant que vous souhaitez prélever sur votre salaire chaque mois pour acheter des actions Anglo American. Vous pouvez choisir de verser un montant compris entre 10 et 150 £ par mois (ou l'équivalent dans votre monnaie locale). Consultez la brochure MyShare : Achat et Abondement pour plus d'informations.

Chaque mois, pendant deux ans, nous utilisons vos cotisations pour acheter vos actions pour votre compte. Ces actions sont appelées « actions acquises ». Vous devez conserver vos actions acquises pendant la totalité des deux années pour débloquentes vos actions doublées.

Ensuite, toutes vos actions vous appartiennent et vous pouvez les conserver ou les vendre à votre guise.

S'inscrire à MyShare : Achat et Abondement est une excellente façon de développer votre portefeuille d'actions.

3.1.2 Comment puis-je m'inscrire sur MyShare : Achat et Abondement ?

Vous recevrez un e-mail de Computershare vous invitant à vous inscrire. Lorsque vous vous connectez à votre compte EquatePlus, l'option d'adhésion est disponible dans la section « tâches » de votre page d'accueil.

3.1.3 Quand puis-je m'inscrire sur MyShare : Achat et Abondement ?

Nous ouvrons MyShare : Achat et Abondement une fois par an. Vous pouvez adhérer pendant cette période, généralement en juin/juillet. Nous vous informerons de l'ouverture d'une nouvelle période d'adhésion et vous enverrons un rappel avant qu'elle ne se termine.

3.1.4 Que faire si je rate la période d'inscription ?

Si vous manquez la période d'adhésion, vous ne pourrez pas adhérer cette année-là. Cependant, vous aurez à nouveau l'occasion de vous inscrire l'année suivante.

3.1.5 Que dois-je faire si je ne souhaite pas m'inscrire sur MyShare : Achat et Abondement ?

S'inscrire sur MyShare : Achat et Abondement est un excellent moyen de développer votre portefeuille d'actions, mais la décision d'adhérer ou non vous appartient entièrement. Si vous ne souhaitez pas adhérer, vous n'avez rien à faire.

Il n'y a aucune obligation d'adhérer à MyShare : Achat et Abondement pour réclamer vos actions gratuites de MyShare. Il s'agit d'un ajout facultatif à vos actions gratuites, et non d'une obligation.



3.1.6 Puis-je m'inscrire sur MyShare : Achat et Abonnement si je me suis inscrit(e) sur le programme auparavant ?

Oui ! Si vous avez déjà adhéré à MyShare : Achat et Abonnement, vous pouvez vous inscrire à nouveau. C'est une excellente occasion de développer votre portefeuille d'actions.

Il y a un élément à ne pas oublier : le montant des cotisations est plafonné annuellement (voir la question 3.2.2). Cette limite s'applique à toutes les cotisations que vous versez à MyShare.

3.1.7 Que se passe-t-il si je suis promu(e) après m'être inscrit(e) sur MyShare : Achat et Abonnement ?

Si vous remplissez les critères d'éligibilité lors de votre inscription, vous pouvez compléter MyShare : Achat et Abonnement. Toutefois, si vous êtes promu(e) au groupe 5 ou plus, vous ne pourrez pas participer aux prochains cycles de MyShare : Achat et Abonnement.

3.1.8 Que se passe-t-il si je suis muté(e) dans un autre pays pendant que je participe à MyShare : Achat et Abonnement ?

Si vous êtes muté(e) dans un pays où nous proposons MyShare, vous pourrez continuer à cotiser. Dans la plupart des cas, le montant de votre cotisation sera automatiquement converti dans la devise de votre nouveau pays.

Si vous êtes muté(e) dans un pays où nous ne gérons pas MyShare, vous ne pourrez pas continuer à cotiser. Vous aurez toujours accès à vos actions acquises existantes et vos actions doublées seront débloquées après deux ans, comme d'habitude. Il est possible que vous puissiez également bénéficier d'un plan d'actionnariat salarié différent dans votre nouveau pays.



3.2 Actions acquises

3.2.1 Qu'est-ce qu'une action acquise ?

Les actions acquises sont les actions que vous achetez lorsque vous adhérez à MyShare : Achat et Abonnement.

Pour chaque action achetée, nous vous offrons une action doublée gratuite. Pour en savoir plus sur les actions doublées, consultez la [section 3.3 Actions doublées](#).

3.2.2 How much can I contribute toward buying Purchased Shares?

Vous pouvez verser un montant compris entre 10 et 150 £ par mois (ou l'équivalent dans votre devise locale), en fonction de votre situation personnelle. Cela représente entre 120 et 1 800 £ par an. Vous ne pouvez pas non plus cotiser plus de 10 % de votre salaire.

Ainsi, si vous avez adhéré à MyShare : Achat et Abonnement l'année dernière et que vous continuez à cotiser, vous devrez vous assurer que le montant total de votre cotisation à MyShare : Achat et Abonnement de cette année et de l'année dernière ne dépasse pas cette limite.

Par exemple, si vous avez cotisé 1 200 £ par an à MyShare : Achat et Abonnement l'année dernière, vous ne pourrez cotiser qu'à hauteur de 600 £ par an à MyShare : Achat et Abonnement cette année.

Les cotisations que vous avez versées au titre de MyShare : Achat et Abonnement des années précédentes ne sont pas prises en compte dans le calcul de la limite, car vous avez cessé de cotiser au moment où le programme MyShare : Achat et Abonnement de cette année débute.

3.2.3 Puis-je changer le montant de ma cotisation mensuelle ?

Malheureusement, vous ne pouvez pas modifier le montant de votre cotisation mensuelle une fois que vous avez adhéré. Cependant, vous pouvez arrêter complètement vos cotisations et quitter MyShare : Achat et Abonnement pour ce cycle. Voir la question 7.1 pour plus d'informations sur la façon de quitter MyShare.

3.2.4 Puis-je interrompre temporairement ma cotisation mensuelle ?

Malheureusement, vous ne pouvez pas interrompre et reprendre vos cotisations mensuelles. Vous pouvez cesser de cotiser et quitter MyShare : Achat et Abonnement pour ce cycle, mais vous devrez attendre la prochaine période d'inscription pour vous réinscrire.

Cependant, il existe des exceptions. Si vous prenez un congé non rémunéré, par exemple un congé sabbatique, vos cotisations seront automatiquement suspendues. [Consultez la question 7.4](#) pour plus d'informations.

3.2.5 Combien d'actions acquises puis-je acheter chaque mois ?

Chaque mois, vous recevrez le nombre d'actions que nous pouvons acheter en votre nom grâce à votre cotisation. Le nombre d'actions que votre cotisation permet d'acheter dépend de plusieurs facteurs, dont les suivants :

- » **Le montant de votre cotisation.** Plus vous cotisez, plus nous pouvons acheter d'actions pour vous.
- » **Le cours de notre action.** Nous achèterons vos actions acquises à la bourse de Londres au prix du marché à ce moment-là. Comme le cours de nos actions change régulièrement, le nombre d'actions acquises avec votre cotisation est susceptible de varier d'un mois à l'autre.
- » **Le taux de change.** Si vous versez des cotisations dans votre devise locale, nous les convertirons en livres sterling, car c'est dans cette monnaie que les actions d'Anglo American sont négociées. Comme les taux de change fluctuent, le montant dont vous disposez pour acheter des actions chaque mois est susceptible de changer d'un mois à l'autre, ce qui a une incidence sur le nombre d'actions que vous pouvez acheter.

3.2.6 Que faire si je ne peux pas acheter une action complète ?

Il est peu probable que votre cotisation mensuelle soit divisée exactement par le prix de notre action chaque mois. Cela signifie qu'il restera probablement une somme d'argent qui ne suffira pas à acheter une autre action entière. Cette somme sera utilisée pour acheter une partie d'une action, appelée fraction d'action.

Exemple : Vous cotisez à hauteur de 30 £. Le cours de notre action est de 25 £. Vous recevrez une action d'une valeur de 25 £ et une fraction d'action d'une valeur de 5 £.

Au fil du temps, vos fractions d'actions s'additionneront pour former une action entière. Toute fraction d'action fonctionne de la même manière qu'une action acquise entière.

3.2.7 Comment puis-je acheter des actions acquises ?

Nous le faisons en votre nom grâce à vos cotisations.

Lorsque vous adhérez à MyShare : Achat et Abondement, vous décidez du montant de votre cotisation mensuelle pendant deux ans. Ce montant est prélevé directement sur votre salaire net d'impôt, chaque semaine ou chaque mois, en fonction de la périodicité de votre paie. Nous utilisons ce montant pour acheter des actions en votre nom. Ces actions sont appelées « actions acquises ».

3.2.8 À quelle fréquence dois-je acheter des actions acquises ?

Vos cotisations sont prélevées directement sur votre salaire chaque semaine ou chaque mois (en fonction de la fréquence de votre paie). Nous achetons ensuite vos actions en votre nom une fois par mois, aux alentours du 20 du mois.

3.2.9 Quand puis-je commencer à acheter des actions acquises ?

Nous ouvrons généralement une nouvelle période d'adhésion chaque année en juin, votre première cotisation étant prélevée sur votre salaire en juillet. Nous utilisons votre cotisation pour acheter vos premières actions acquises en août. Pour plus de détails, y compris un calendrier, consultez votre dernier [livret MyShare : Achat et Abondement](#).

3.2.10 Quand puis-je vendre mes actions acquises ?

Vos actions acquises vous appartiennent dès que vous les achetez. Vous pouvez donc les conserver ou les vendre quand vous le souhaitez. Toutefois, pour recevoir l'action doublée correspondante, vous devrez conserver chaque action acquise jusqu'à ce que les actions doublées soient débloquées. Elles le seront deux ans après votre adhésion à MyShare : Achat et Abondement.

3.2.11 Comment puis-je vendre mes actions acquises ?

Pour vendre vos actions acquises, connectez-vous à votre compte EquatePlus et suivez les instructions à l'écran.

Il peut y avoir des frais de négociation et des taxes à payer lorsque vous vendez vos actions acquises. Ils varient en fonction de votre situation personnelle, notamment de votre lieu de résidence. Pour en savoir plus sur la manière de vendre vos actions acquises et sur les frais ou taxes que vous pourriez avoir à payer, [consultez la section 6](#) : « Débloquer vos actions ».

3.2.12 Recevrais-je des dividendes pour mes actions acquises ?

Oui. Vos actions acquises vous appartiennent dès que vous les achetez, vous avez donc le droit de recevoir des dividendes sous la forme d'actions bénéficiaires. Vous trouverez plus d'informations sur les actions bénéficiaires dans la [section 5](#) : « Actions bénéficiaires ».

3.2.13 Puis-je utiliser mes actions acquises pour voter aux assemblées générales de l'entreprise ?

Oui. Vos actions acquises vous appartiennent dès que vous les achetez et vous confèrent donc un droit de vote. Vous pourrez donc vous exprimer sur les décisions clés de l'entreprise, par exemple lors de nos assemblées générales annuelles. Chaque action acquise donne droit à une voix pour chaque décision clé.

3.2.14 Les actions acquises comportent-elles des risques ?

Investir son propre argent dans l'achat d'actions comporte toujours des risques. Si le cours de notre action baisse après avoir acheté vos actions, la valeur de vos actions acquises diminuera également.

Mais n'oubliez pas que si vous conservez vos actions acquises jusqu'à la fin de la période de blocage, vous recevrez vos actions doublées sans frais. Toute variation négative du cours de notre action sera ainsi compensée (de même que le taux de change si vous investissez dans votre devise locale). Cela signifie que le prix de notre action devrait diminuer de manière significative avant que vous ne perdiez de l'argent.

3.2.15 Où puis-je consulter mes actions acquises ?

Vous pouvez consulter vos actions acquises à tout moment en vous connectant à votre compte EquatePlus.



3.3 Actions doublées

3.3.1 Qu'est-ce qu'une action doublée ?

Les actions doublées sont les actions que nous vous donnons lorsque vous achetez des actions avec MyShare : Achat et Abonnement, sans frais. Pour chaque action acquise, nous vous offrons une action doublée. Pour en savoir plus sur les actions acquises, voir la [section 3.2](#) : « Actions acquises ».

3.3.2 Comment puis-je obtenir mes actions doublées ?

Lorsque vous adhérez à MyShare : Achat et Abonnement, nous utilisons votre cotisation pour acheter vos actions acquises en votre nom. Pour chaque action acquise, nous vous offrons une action doublée gratuitement. Vous pouvez les consulter sur votre compte EquatePlus.

Vos actions doublées seront bloquées jusqu'à la fin du cycle de deux ans. Passé cette période, elles seront débloquées et vous pourrez les conserver ou les vendre à votre guise.

3.3.3 Combien d'actions doublées vais-je recevoir ?

Nous vous offrons une action doublée pour chaque action acquise que vous achetez. Le nombre d'actions doublées que vous obtenez dépend du nombre d'actions acquises que vous achetez ([voir la question 3.2.5 pour plus d'informations](#)). Au fil de vos cotisations, vous pourrez voir votre portefeuille d'actions doublées se développer.

Pour chaque action acquise que vous vendez avant que vos actions doublées ne soient débloquées, vous perdez l'action doublée correspondante. Il vous suffit de conserver toutes vos actions acquises jusqu'à ce que vos actions doublées soient débloquées pour conserver toutes vos actions doublées.

3.3.4 Dois-je payer pour mes actions doublées ?

Non, nous vous offrons vos actions doublées gratuitement. Cependant, vous devrez peut-être payer des taxes et des frais lorsque vous les vendrez. Vous trouverez plus d'informations à ce sujet dans la [section 6](#) : « Débloquer vos actions ».

3.3.5 Vais-je toucher des dividendes sur mes actions doublées ?

Vous ne toucherez pas de dividendes sur vos actions doublées tant qu'elles seront bloquées. Cependant, une fois que vos actions doublées seront débloquées, vous pourrez recevoir des dividendes sur celles-ci. Vos dividendes seront versés sous la forme d'actions bénéficiaires. Vous trouverez plus d'informations sur les actions bénéficiaires dans la [section 5](#) : « Actions bénéficiaires ».



3.3.6 Mes actions doublées me donnent-elles un droit de vote ?

Vous n'avez pas de droit de vote tant que vos actions doublées sont bloquées. Cependant, vous obtiendrez un droit de vote une fois qu'elles seront débloquées. Ainsi, vous aurez votre mot à dire sur les décisions clés de l'entreprise, notamment lors de nos assemblées générales annuelles (AGA). Chaque action donne droit à une voix pour chaque décision clé.

3.3.7 Quand puis-je vendre mes actions doublées ?

Contrairement aux actions acquises, qui vous appartiennent dès que vous les achetez, les actions doublées sont bloquées jusqu'à deux ans après votre première cotisation. Vous ne pourrez donc pas les vendre pendant cet intervalle.

Une fois qu'elles seront débloquées à la fin des deux ans, les actions doublées vous appartiendront. Vous pourrez les conserver ou les vendre à votre guise.

3.3.8 Comment puis-je vendre mes actions doublées ?

Si vous décidez de vendre vos actions doublées une fois qu'elles sont débloquées, vous pouvez le faire en vous connectant à votre compte EquatePlus. Lorsque vous vendez vos actions doublées, vous pouvez avoir à payer des frais de transaction et des taxes qui varient en fonction de votre pays de résidence. Pour en savoir plus sur la manière de vendre vos actions doublées et sur les frais ou taxes que vous pourriez avoir à payer, consultez la section 6 : « Débloquer vos actions ».

3.3.9 Les actions doublées comportent-elles des risques ?

Le cours de nos actions peut évoluer à la hausse comme à la baisse. Vos actions peuvent donc perdre une partie de leur valeur au cours du temps. Mais comme vos actions doublées vous sont données gratuitement, même si la valeur de vos actions doublées diminue avec le temps, vous ne perdrez pas d'argent.

Les actions doublées vous offrent également un autre avantage. Étant donné qu'elles vous sont remises gratuitement, elles peuvent, en cas de baisse du cours de nos actions, contribuer à compenser toute perte que vous pourriez subir sur vos actions acquises. Cela signifie que le prix de vos actions devrait diminuer de manière significative avant que vous ne perdiez de l'argent.

3.3.10 Où puis-je consulter mes actions doublées ?

Vous pouvez consulter vos actions doublées à tout moment en vous connectant à votre compte EquatePlus.



4. MyShare : Actions gratuites

- MyShare : Actions gratuites est un moyen facile et sûr de commencer votre voyage en tant qu'actionnaire d'Anglo American. Voici tout ce que vous devez savoir sur le fonctionnement de ce programme de MyShare.

4.1 Qu'est-ce que MyShare : Actions gratuites ?

Une fois par an, généralement en septembre, nous offrons à tous les collègues éligibles des actions gratuites d'une valeur de 1 000 £, arrondies à l'unité inférieure. C'est notre façon d'aider chacun à investir dans son propre avenir et à faire partie du nôtre.

Vos actions gratuites sont bloquées pendant deux ans. Une fois débloquées, vous pouvez les conserver ou les vendre à votre guise.

4.2 Qu'est-ce qu'une action gratuite ?

Une action gratuite est une action que nous vous offrons, gratuitement. Avec MyShare : Actions gratuites, nous vous offrons gratuitement des actions Anglo American gratuites d'une valeur de 1 000 £, arrondies à l'action inférieure. Veuillez noter que vos actions gratuites peuvent être soumises à des taxes et à des frais. Consultez la [section 6](#) : « Débloquer vos actions » pour plus d'informations.

4.3 Qu'est-ce qu'une attribution d'action gratuite ?

Une attribution d'actions gratuites est le nom donné à chaque versement d'actions gratuites. Dans le cadre de MyShare : Actions gratuites, vous avez droit à une attribution d'actions gratuites par an, sous réserve des performances de l'entreprise à ce moment-là.

4.4 Quand vais-je recevoir mes actions gratuites ?

MyShare : Actions gratuites vous invite à accepter vos actions gratuites une fois par an, généralement en septembre. Vos actions gratuites sont bloquées pendant deux ans. Pendant cette période, vous ne pourrez pas :

- » Vendre ou transférer vos actions gratuites
- » Toucher des dividendes sur vos actions gratuites
- » Utiliser vos actions gratuites pour participer à des votes concernant les décisions de l'entreprise.

Une fois que vos actions sont débloquées, elles vous appartiennent pleinement et toutes les restrictions sont levées.

4.5 Combien d'actions gratuites vais-je recevoir ?

MyShare : Actions gratuites vous offre des actions gratuites d'une valeur de 1 000 £, arrondies à l'action inférieure. Ce montant est basé sur le cours moyen du marché entre juin et août, le nombre exact d'actions que vous recevrez dépendra donc du cours de notre action.

Exemple : Le prix de notre action est de 23,80 £ lorsque nous lançons MyShare : Actions gratuites. Vous aurez droit à 42 actions. $1\,000\text{ £ d'attribution d'actions gratuites} \div 23,80\text{ £ par action} = 42,0168\text{ actions}$. Le montant est arrondi à l'unité inférieure.

4.6 Comment vais-je recevoir mes actions gratuites ?

Lorsqu'un nouveau cycle de MyShare : Actions gratuites débute, vous recevrez un e-mail vous invitant à les accepter. Vous pouvez les accepter à tout moment au cours des deux années suivantes (jusqu'au dernier jour ouvrable du mois d'août deux ans plus tard). Nous vous enverrons des rappels tout au long de cette période, afin que vous ne manquiez pas cette opportunité.

Votre invitation comprendra un lien vers EquatePlus, notre plateforme de plan d'actionnariat.



4.7 Puis-je recevoir des actions gratuites dans le cadre de MyShare : Actions gratuites plusieurs fois ?

Oui. Nous proposons MyShare : Actions gratuites chaque année aux collègues éligibles. Tant que vous restez éligible à MyShare (voir question 1.3), vous pouvez accepter vos actions gratuites de MyShare à chaque fois que nous le proposons et voir votre portefeuille d'actions se développer

4.8 Que faire si je ne souhaite pas recevoir d'actions gratuites ?

Si, pour quelque raison que ce soit, vous ne souhaitez pas accepter vos actions gratuites de MyShare, vous n'avez rien à faire. Vous n'avez qu'à ignorer l'invitation.

4.9 Quand puis-je vendre mes actions gratuites ?

Vos actions gratuites sont bloquées pendant deux ans à partir de la date où nous les proposons. Vous ne pouvez pas les vendre ou les transférer pendant cette période. Cependant, vous pouvez consulter vos actions gratuites de MyShare à tout moment en vous connectant à votre compte EquatePlus, et voir si le cours de vos actions gratuites diminue ou augmente.

Après deux années, vos actions gratuites de MyShare se débloquent. À ce stade, vous pouvez les conserver, les vendre ou les transférer à votre guise. Voir la section 6 : « Déblocage » pour plus d'informations.

4.10 Vais-je toucher des dividendes sur MyShare : Actions gratuites ?

Vous ne toucherez pas de dividendes sur vos actions gratuites de MyShare tant qu'elles seront bloquées. Cependant, une fois que vos actions gratuites seront débloquentes, vous pourrez recevoir des dividendes sur celles-ci. Vos dividendes seront versés sous la forme d'actions bénéficiaires. Vous trouverez plus d'informations sur les actions bénéficiaires dans la section 5 : « Actions bénéficiaires ».

4.11 Mes actions gratuites me donnent-elles un droit de vote ?

Vous n'avez pas de droit de vote tant que vos actions gratuites sont bloquées. Cependant, vous obtiendrez un droit de vote une fois qu'elles seront débloquentes. Ainsi, vous aurez votre mot à dire sur les décisions clés de l'entreprise, notamment lors de nos assemblées générales annuelles (AGA). Chaque action donne droit à une voix pour chaque décision clé.

4.12 Est-il risqué d'accepter mes actions gratuites ?

Non, car elles sont gratuites ! Le cours de nos actions peut évoluer à la hausse comme à la baisse, ce qui signifie que vos actions gratuites peuvent perdre une partie de leur valeur. Cependant, comme vous n'avez pas investi votre propre argent dans MyShare : Actions gratuites, même si la valeur de vos actions diminue avec le temps, vous ne perdrez pas d'argent.

4.13 Où puis-je consulter mes actions gratuites ?

Une fois que vous avez accepté vos actions gratuites, vous pouvez les consulter à tout moment en vous connectant à votre compte EquatePlus.

4.14 Que se passe-t-il si je reçois une promotion après avoir accepté MyShare : Actions gratuites ?

Tant que vous répondez aux critères d'éligibilité lors de l'acceptation de vos actions gratuites, vous pouvez compléter MyShare : Actions gratuites. Toutefois, si vous êtes promu(e) au groupe 5 ou plus, vous ne serez plus éligible aux prochaines attributions de MyShare : Actions gratuites.

4.15 Que se passe-t-il si je suis muté(e) dans un autre pays avant le déblocage de MyShare : Actions gratuites ?

La mutation dans un autre pays n'affectera pas les actions gratuites MyShare que vous avez déjà acceptées.

Si vous êtes muté(e) dans un pays où nous proposons MyShare, vous serez éligible pour les futures attributions de MyShare : Actions gratuites. Si vous êtes muté(e) dans un pays où nous ne proposons pas MyShare, vous ne pourrez plus bénéficier de MyShare : Actions gratuites. Cependant, il est possible que vous puissiez également bénéficier d'un plan d'actionnariat salarié différent dans votre nouveau pays.

5. Actions bénéficiaires

5.1 Qu'est-ce qu'un dividende ?

Lorsque les entreprises réalisent des bénéfices, elles peuvent choisir de les réinvestir dans leurs activités ou de les verser à leurs propriétaires.

Anglo American appartient à ses actionnaires et leur verse de temps à autre une partie de ses bénéfices. Ces bénéfices sont appelés des dividendes. Les dividendes sont versés par action. Ainsi, plus vous avez d'actions, plus vous recevez de dividendes.

Si vous adhérez à MyShare, vous pouvez devenir éligible pour recevoir des dividendes. Nous versons généralement des dividendes à nos actionnaires deux fois par an (habituellement en mai et en septembre), bien que cela dépende des performances de l'entreprise et ne soit pas garanti.

5.2 Qu'est-ce qu'une action bénéficiaire ?

Les dividendes versés sur les actions que vous détenez dans MyShare sont automatiquement utilisés pour vous acheter d'autres actions. Ces bénéfices sont appelés des actions bénéficiaires. Aussi, vous ne recevrez pas de paiement, mais votre portefeuille d'actions augmentera.

5.3 Quelles actions sont éligibles aux actions bénéficiaires ?

Lorsque nous versons des dividendes, vous avez droit à des actions bénéficiaires sur toutes les actions MyShare qui vous appartiennent pleinement. Cela concerne toutes les actions à l'exception des actions gratuites bloquées et des actions doublées bloquées.

Type d'action	Eligible for Dividend Shares
Actions acquises	✓
Actions doublées (bloquées)	✗
Actions doublées (débloquées)	✓
Actions gratuites (bloquées)	✗
Actions gratuites (débloquées)	✓
Actions bénéficiaires	✓



5.4 Comment puis-je obtenir mes actions bénéficiaires ?

Vos actions bénéficiaires seront automatiquement ajoutées à votre compte EquatePlus.

5.5 Combien d'actions bénéficiaires vais-je recevoir ?

Le nombre d'actions bénéficiaires que vous recevrez dépend des éléments suivants :

- » La quantité d'actions éligibles que vous détenez lorsque nous payons des dividendes (voir la question 5.3). Étant donné que nous versons des dividendes à chaque action, plus vous avez d'actions éligibles, plus vous aurez droit à des dividendes.
- » •Le montant des dividendes que nous versons. Il dépend des performances de notre entreprise : plus nous partageons de bénéfices avec nos actionnaires, plus nos dividendes seront élevés.
- » Verserons-nous des dividendes ? La performance de l'entreprise n'est pas garantie.

5.6 Vais-je recevoir des actions doublées avec mes actions bénéficiaires ?

Non, les actions bénéficiaires ne permettent pas de recevoir des actions doublées.

5.7 Quand puis-je vendre mes actions bénéficiaires ?

Dès qu'une action bénéficiaire apparaît sur votre compte EquatePlus, vous pouvez la conserver ou la vendre à votre guise.

5.8 Comment puis-je vendre mes actions bénéficiaires ?

Vous pouvez vendre vos actions bénéficiaires en vous connectant à votre compte EquatePlus. Lorsque vous vendez vos actions bénéficiaires, des frais de transaction et des taxes peuvent être dus, le montant variant suivant votre pays de résidence. Pour en savoir plus sur la manière de vendre vos actions bénéficiaires et sur les frais ou taxes que vous pourriez avoir à payer, consultez la section 6 : « Débloquer vos actions ».



6. Déblocage

Lorsque MyShare se terminera, vos actions doublées et/ou vos actions gratuites seront débloquentées. Cette section vous explique tout ce que vous devez savoir sur ce processus, et ce que vous pourrez faire ensuite.



6.1 Fin de MyShare : consultez vos actions et décidez de la suite

6.1.1 Comment puis-je vérifier que mes actions sont débloquées ?

En vous rendant sur votre compte EquatePlus, vous pouvez consulter toutes vos actions ainsi que celles qui sont débloquées. Vous pouvez ainsi voir clairement quelles actions sont bloquées ou débloquées.

6.1.2 Combien d'actions ai-je en ma possession ?

À la fin de MyShare, vous pouvez avoir certains ou tous ces éléments :

- » Vos actions gratuites
- » Vos actions acquises
- » Une action doublée pour chaque action acquise en votre possession lorsqu'elles ont été débloquées.
- » Actions bénéficiaires équivalentes à la somme que vous auriez obtenue avec vos actions acquises lors de MyShare.

Pour connaître le nombre exact d'actions en votre possession, consultez votre compte EquatePlus. Vous pouvez y consulter vos actions dans la section « Aperçu » de votre compte EquatePlus.

6.1.3 Comment le nombre d'actions en ma possession est-il calculé ?

Le nombre d'actions dont vous disposez dépend des facteurs suivants :

- » Accepter vos actions gratuites (voir la section 4 : MyShare : actions gratuites)
- » Rejoindre MyShare : achat et abondement (voir la section 3 : MyShare : achat et abondement)
- » Le nombre de dividendes que nous avons versé (voir la section 5 : actions bénéficiaires)
- » Quelle est la fiscalité qui vous concerne (voir la section 6.4.4).

6.1.4 Que puis-je faire avec mes actions débloquées ?

Vos actions débloquées vous appartiennent, vous pouvez les conserver ou les vendre. Vous pourrez également faire ce que vous voulez de vos actions acquises sans perdre vos actions doublées. Vous pouvez aussi accéder à vos actions gratuites, vos actions doublées et vos actions bénéficiaires.

Plusieurs choix s'offrent à vous :

- » Conserver vos actions et profiter des avantages d'être actionnaire d'Anglo American.
- » Transférer vos actions : les donner à votre conjoint, à votre famille, à vos amis ou à une association caritative.
- » Vendre vos actions et conserver le produit de la vente.

La solution la plus adaptée à vos besoins dépend de votre situation. N'oubliez pas que le cours des actions peut varier à la hausse comme à la baisse.

Il n'y a pas d'urgence. Vos actions resteront dans votre compte EquatePlus jusqu'à ce que vous preniez une décision.

6.1.5 Où puis-je obtenir de l'aide pour prendre ma décision ?

Avec cette FAQ et nos autres documents, nous vous avons fourni des informations pour que vous preniez la meilleure décision. Cependant, nous ne pouvons pas vous donner de conseils financiers sur la décision à prendre. Tout dépend de ce qui vous convient et de votre situation personnelle.

Si vous souhaitez obtenir des conseils financiers, veuillez vous adresser à un comptable qualifié, à un conseiller financier et/ou fiscal.

6.2 Conserver vos actions

6.2.1 Quels sont les avantages à conserver mes actions Anglo American ?

Si vous choisissez de conserver vos actions Anglo American, vous pouvez profiter des avantages d'être actionnaire d'Anglo American. Notamment :

- » La participation aux décisions clés de l'entreprise lors de nos assemblées générales. Chaque action en votre possession vous donne droit à une voix pour chaque décision clé.
- » Recevoir une part de nos bénéfices, appelés « dividendes », chaque fois que nous les verserons. Chaque action que vous détenez reçoit un dividende, donc plus vous avez d'actions, plus vous gagnez de dividendes. Tant que vous conservez vos actions dans votre compte EquatePlus, nous utiliserons vos dividendes pour vous acheter des actions supplémentaires, appelées « actions bénéficiaires ».
- » Suivez le parcours d'Anglo American et observez l'évolution du cours de notre action. Si le cours de notre action augmente, vous pourrez profiter de notre réussite collective (veuillez prendre en compte que le cours des actions peut augmenter ou diminuer).

6.2.2 Que deviennent les actions que je conserve ?

Tant que vous restez chez Anglo American, vous pouvez conserver vos actions sur votre compte Equateplus sans frais.

6.2.3 Pendant combien de temps puis-je conserver mes actions Anglo American ?

Vous pouvez conserver vos actions Anglo American aussi longtemps que vous le souhaitez. Il n'y a pas de date limite pour vendre ou transférer vos actions.

Si vous quittez Anglo American et résidez en Chine, vous devrez vendre vos actions dans les 180 jours suivant votre départ de l'entreprise.

Si vous êtes dans n'importe quel autre pays, vous pourrez conserver vos actions dans votre compte EquatePlus aussi longtemps que vous le souhaitez, même après votre départ d'Anglo American.

6.2.4 Comment puis-je conserver mes actions Anglo American ?

Si vous choisissez de conserver vos actions Anglo American, vous pouvez les conserver sur votre compte EquatePlus, ou les transférer sur votre propre compte de courtage. La décision vous appartient.

6.2.5 Comment puis-je transférer mes actions Anglo American sur mon propre compte de courtage ?

Le transfert de vos actions Anglo American sur votre propre compte de courtage s'effectue via votre compte EquatePlus. Connectez-vous sur votre compte EquatePlus et accédez à la section « Portefeuille ». Ici, vous pouvez choisir « vente ou transfert ». Si vous souhaitez transférer vos actions et avez besoin de conseils, contactez Computershare.

6.2.6 Conserver mes actions Anglo American comporte-t-il des risques ?

Les actions d'Anglo American sont négociées à la bourse de Londres. Le cours de notre action varie donc à la hausse comme à la baisse au cours de la journée, et il peut être influencé par divers facteurs, notamment :

- » Nos performances
- » L'économie mondiale
- » La situation des marchés financiers

Il est possible que le cours de notre action évolue à la baisse, et que vos actions perdent de leur valeur si vous choisissez de les conserver. Si cela se produit, vous récupérerez une somme inférieure à celle que vous avez investie. Cependant, nous avons conçu MyShare pour vous protéger des mouvements du marché, avec les actions gratuites et les actions doublées. En d'autres termes, le cours de notre action devrait chuter de manière significative pour que vous subissiez une perte sur vos actions.

6.3 Transaction d'actions depuis EquatePlus

6.3.1 Qu'est-ce qu'une transaction d'actions ?

« Transaction » est le terme employé dans votre compte EquatePlus. Il est utilisé pour toutes les occasions où les actions changent de propriétaire. Sont concernées :

- » L'achat d'actions
- » La vente d'actions
- » Le don d'actions, par exemple, à votre partenaire, votre famille, des amis ou une association caritative. Cela s'appelle également un « transfert ».
- » Transfert de vos actions sur votre propre compte de courtage.

Les sections MyShare : actions gratuites et MyShare : achat et abondement de cette FAQ abordent l'achat d'actions.

Dans cette section, nous verrons comment vous pouvez vendre et transférer vos actions directement à partir de votre compte EquatePlus. Si vous décidez de conserver vos actions sur votre propre compte de courtage, vous devrez vous entretenir avec EquatePlus au sujet de leurs procédures.

6.3.2 Puis-je faire une transaction à n'importe quel moment ?

La plupart des collègues peuvent vendre leurs actions à tout moment.

Il existe toutefois quelques exceptions, afin d'éviter que des collègues ne négocient par inadvertance des actions d'Anglo American alors qu'ils disposent d'informations privilégiées, ce qui s'appelle un « délit d'initié », et est illégal. Les collègues ne peuvent pas négocier des actions Anglo American sans permission si :

- » Grâce à leur travail, ils disposent d'informations qui ne sont pas encore accessibles au public et qui pourraient avoir une incidence sur le cours de nos actions. Par exemple, les collègues de notre département financier sont susceptibles de ne pas pouvoir effectuer des transactions pendant la période précédant l'annonce de nos résultats financiers. Une fois l'information rendue publique, ils peuvent à nouveau négocier leurs actions.
- » Ils figurent sur notre liste de personnes soumises à des restrictions.

Les sections MyShare : actions gratuites et MyShare : achat et abondement de cette FAQ abordent l'achat d'actions.

Tous les collègues doivent se conformer aux exigences de notre politique de négociation d'actions et de notre code de conduite, qui comprennent également des informations sur les lois relatives à l'abus de marché. En cas de doute, veuillez contacter votre équipe locale de RH ou d'attribution.



6.3.3 Quels sont les frais à payer ?

Lorsque vous vendez vos actions, vous devez payer des frais de négociation. Les frais de négociation sont des frais administratifs pour effectuer une transaction, notamment les frais de courtage.

Anglo American a négocié un taux de négociation avantageux de 0,35 % par transaction, ou 25 £, le plus bas des deux. Vous n'avez pas besoin de payer vos frais de négociation à l'avance : l'argent est directement prélevé du produit de la vente.

Exemple: si vous vendez 5 000 £ d'actions, les frais sont toujours de 25 £. Vous recevrez donc le montant suivant sur votre compte en banque $5\ 000\ £ - 25\ £ = 4\ 975\ £$.

Vos recevrez l'argent dans votre devise locale, ce qui signifie que vous devrez également payer les frais de change. Cette somme sera également prélevée sur votre vente, vous n'aurez pas à la payer vous-même.

6.3.4 Que se passe-t-il lorsque je vends mes actions Anglo American ?

Lorsque vous êtes prêt à vendre tout ou partie de vos actions Anglo American, vous devez nous en informer par le biais de votre compte EquatePlus. Nous avons rédigé un guide détaillé contenant toutes les étapes de ce processus. Dans le cadre de ce processus, vous devez nous informer des éléments suivants :

- » Quand vous souhaitez vendre vos actions
- » Sur quel compte en banque souhaitez-vous que l'argent de vos actions soit transféré

Vos actions seront alors vendues au moment que vous avez indiqué et vous devriez recevoir vos fonds dans les 5 à 10 jours ouvrables suivants. (voir « Quand recevrai-je le produit de ma vente ? »).

Vous pouvez vendre autant d'actions que vous le souhaitez, aussi souvent que vous le voulez. N'oubliez pas que la vente comporte des frais de transaction.

6.3.5 Quand mes actions sont-elles vendues ?

Une fois que vous nous avez fait savoir, par le biais de votre compte EquatePlus, que vous souhaitiez vendre vos actions, vous avez la possibilité de choisir le moment où vous souhaitez les vendre :

1. **Ordre de marché** – vendez vos actions immédiatement au prix du marché à ce moment-là.
2. **Ordre limité** – fixez un prix minimum et vos actions seront vendues si/quand le marché atteindra ce prix dans les 365 jours suivants.

6.3.6 Quel montant vais-je recevoir suite à la vente de mes actions Anglo American ?

Le montant que vous recevrez en vendant vos actions dépendra de divers facteurs, notamment :

- » du nombre d'actions que vous vendez
- » du cours de notre action lorsque vous vendez vos actions
- » du taux de change lorsque vous vendez vos actions : les actions Anglo American sont négociées en livres sterling (£)
- » des frais de courtage. Si vous vendez vos actions directement depuis votre compte EquatePlus, consultez la question « Quels frais devrais-je payer ? »

6.3.7 Quand recevrais-je l'argent de la vente de mes actions ?

Il faut compter 2 à 3 semaines pour que votre argent apparaisse sur votre compte bancaire à partir du jour où les actions sont vendues.

Il faut compter deux jours ouvrables après la vente de vos actions pour que celle-ci soit traitée. Si vous voyez « Les ventes sont effectuées sur une base T+2 », cela signifie que la date de transaction est le « T » plus deux jours ouvrables.

Il faudra ensuite attendre 5 à 10 jours ouvrables pour que l'argent de la vente soit transféré sur votre compte bancaire.

6.3.8 Comment vais-je recevoir l'argent lorsque je vends mes actions ?

Lorsque vous vendez vos actions, votre compte EquatePlus vous demandera de confirmer vos coordonnées bancaires. L'argent de la vente sera directement envoyé sur votre compte en banque dans la devise de votre choix.

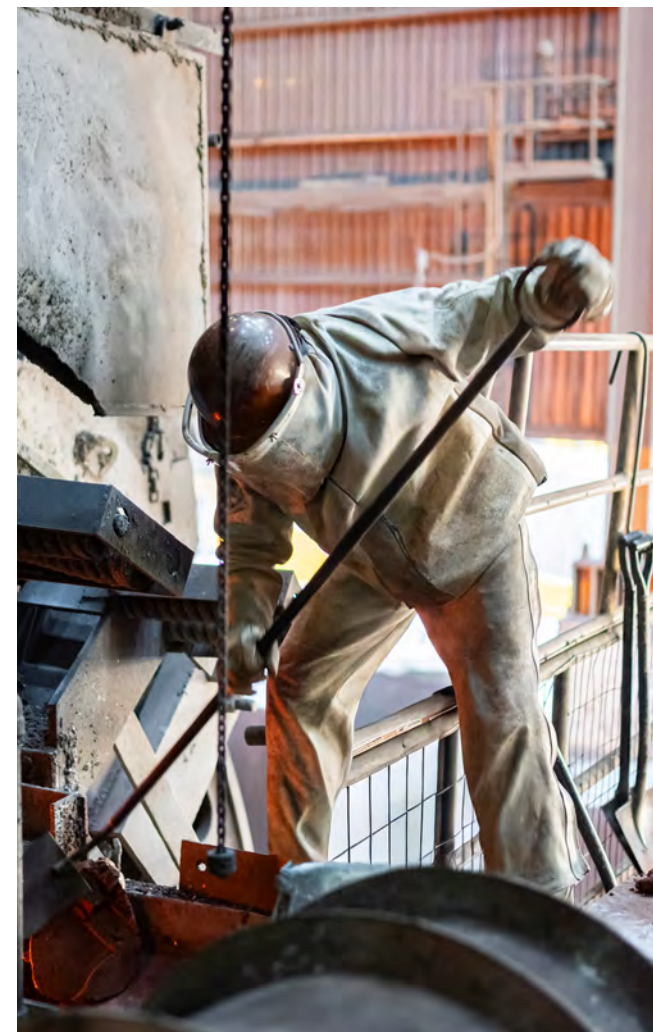
Si vous êtes payé en Chine, il y a trois processus différents. Vous recevrez le produit net de la vente via votre service de paie local. Plus d'informations à ce sujet sont disponibles dans le guide pratique en chinois.

6.3.9 Que se passe-t-il lorsque je vends mes actions Anglo American ?

Vous pouvez donner vos actions, c'est-à-dire les transférer, à votre partenaire. Vous pouvez effectuer ce transfert via votre compte EquatePlus. Connectez-vous sur votre compte EquatePlus et accédez à la section « Portefeuille ». Ici, vous pouvez choisir « vente ou transfert ». Si vous voulez transférer vos actions et avez besoin de conseils, contactez Computershare.

6.3.10 Comment transférer mes actions débloquées ?

Vous pouvez transférer vos actions débloquées à votre partenaire via votre compte EquatePlus. Connectez-vous et allez dans la section « Portefeuille ». Ici, vous pouvez choisir les options de « transfert ». Si vous souhaitez transférer vos actions et avez besoin de conseil, veuillez contacter Computershare.



6.4 Impôts

6.4.1 Pourquoi dois-je payer des impôts ?

Presque tous les pays du monde prélèvent des impôts pour aider à financer les fonctions de l'État tel que l'éducation ou les routes. Les entreprises et les particuliers doivent payer des impôts et, dans certains pays, des cotisations de sécurité sociale, sur l'argent qu'ils gagnent et sur l'argent qu'ils dépensent. Chaque pays a des règles et des réglementations différentes en matière de fiscalité, de sorte que votre fiscalité vous est particulière.

Vous pouvez trouver un guide fiscal pour votre juridiction dans votre compte EquatePlus, dans la section « Documents » dans « Bibliothèque ». Si vous n'êtes toujours pas sûr des obligations fiscales liées à vos actions, consultez un conseiller financier indépendant.

6.4.2 Quel est le montant de l'impôt à payer lorsque mes actions sont débloquées ?

Les impôts à payer dépendent de votre lieu de résidence. Ils seront calculés sur la valeur totale des actions débloquées. Cela correspond à la valeur de toutes vos actions gratuites et actions doublées si vous les vendez le jour où elles sont débloquées.

Vous n'aurez pas à payer d'impôts sur vos actions acquises, car vous n'avez pas réalisé de bénéfices sur celles-ci : vous les avez achetées avec votre salaire après impôts et sécurité sociale, elles vous appartiennent donc entièrement.

Dans certains pays, vous pouvez être tenu de payer un impôt sur les dividendes, mais nous vous invitons à demander un avis financier indépendant à ce sujet.

6.4.3 Comment puis-je payer mes impôts lors du déblocage de mes actions ?

Dans certains pays, Anglo American est obligé d'organiser le paiement de vos impôts en votre nom. Dans ce cas, nous vendrons suffisamment de vos actions débloquées pour couvrir le coût, et nous utiliserons cet argent pour payer votre impôt. Cela signifie que vous aurez moins d'actions sur votre compte.

Toutes vos actions – actions vendues pour payer vos impôts = actions que vous pouvez vendre dans votre compte EquatePlus.

Dans d'autres pays, c'est à vous de payer vos propres impôts. Vous devrez remplir une déclaration d'impôt et votre administration fiscale vous indiquera le montant de votre dette et vous conseillera sur la manière de payer vos impôts.

6.4.4 Combien d'impôts dois-je payer lorsque je vends mes actions depuis mon compte EquatePlus ?

Lorsque vous décidez de vendre vos actions, vous ne payez pas d'impôt sur le revenu. Toutefois, il se peut que vous deviez payer d'autres impôts, tels que l'impôt sur les bénéfices. Les taxes applicables et le montant à payer dépendent de plusieurs facteurs, dont les suivants :

- » La législation fiscale en vigueur dans votre pays.
- » Votre situation personnelle.
- » Le bénéfice que vous réalisez en vendant vos actions.
- » Tout abattement fiscal applicable à chaque exercice fiscal : il s'agit des bénéfices que vous pouvez réaliser avant de commencer à payer des impôts.

En cas de doute, demandez un conseil financier indépendant.

6.4.5 Vous ne paierez pas d'impôt sur les frais de négociation, car ils ne sont pas considérés comme des bénéfices.

Tout dépend de l'endroit où vous vivez et travaillez.

Dans certains pays, vous devrez remplir une déclaration d'impôt. Votre administration fiscale vous indiquera le montant de votre dette et vous conseillera sur la manière de payer vos impôts.

En cas de doute, demandez un conseil financier indépendant.

6.4.6 Comment puis-je calculer mon bénéfice ?

Vous réalisez un bénéfice si le montant de la vente de vos actions est supérieur au montant que vous avez payé pour les acquérir. Voici les implications pour vos différentes actions.

- » **Actions acquises** : votre bénéfice est le montant pour lequel vous vendez vos actions, moins le montant que vous avez payé pour vos actions. Si vous vendez vos actions à un prix inférieur à celui auquel vous les avez achetées, vous subissez une perte et ne payez pas d'impôt.
- » **Actions doublées et actions gratuites** – comme vous n'avez pas payé vos actions, tout l'argent que vous gagnez constitue un bénéfice, que le prix de nos actions augmente ou diminue.

Vous ne paierez pas d'impôt sur les frais de négociation, car ils ne sont pas considérés comme des bénéfices.



A photograph of two workers in safety gear (hard hats, safety glasses, and high-visibility vests) examining a piece of equipment on a construction site. The worker on the left is wearing a white hard hat with a logo and a yellow safety vest. The worker on the right is wearing a white hard hat with a logo and a blue and red safety vest. They are both looking at a piece of equipment that is mounted on a vertical pole. The background shows a construction site with a blue sky and some structural elements.

7. Si vous quittez Anglo American

MyShare n'est accessible qu'à certains collègues d'Anglo American. Si vous quittez Anglo American, ou si vous prenez un congé de longue durée, cela aura un impact sur vos actions MyShare. Voici ce à quoi vous pouvez vous attendre.

7.1 Puis-je participer à MyShare si je quitte Anglo American ?

Non. MyShare est uniquement réservé à certains collègues d'Anglo American. Si vous quittez Anglo American, vous ne pourrez plus bénéficier de MyShare.

Si vous cotisez actuellement à **MyShare : Achat et Abondement**, vos cotisations s'arrêteront automatiquement le jour de votre départ.

7.2 Que deviendront mes actions MyShare si je quitte Anglo American ?

Les différentes actions seront affectées différemment si vous quittez Anglo American. La raison pour laquelle vous partez a également une incidence sur la suite.

Type d'actions	Impact
Actions acquises	Ces actions vous appartiennent pleinement. Elles vous appartiennent, même après votre départ d'Anglo American.
Actions doublées (débloquentes)	
Actions gratuites (débloquentes)	
Actions bénéficiaires	
Actions doublées (bloquées)	Les actions bloquées ne vous appartiennent pas entièrement. La possibilité de les conserver dépend de la raison de votre départ. Vous pouvez conserver vos actions si vous partez pour cause de : <ul style="list-style-type: none">» Licenciement pour réorganisation» Maladie» Retraite» Accident du travail» Décès au cours de l'exercice des fonctions (vos actions seront remises à vos bénéficiaires)
Actions gratuites (bloquées)	Vous perdrez vos actions si vous partez pour cause de : <ul style="list-style-type: none">» Démission» Licenciement pour faute



7.3 Que puis-je faire de mes actions après mon départ ?

Si vous quittez Anglo American, les choix que vous pouvez faire avec vos actions restent les mêmes. Vous pouvez :

- » **Conserver vos actions** et profiter des avantages d'être actionnaire d'Anglo American.
- » **Vendre vos actions** et conserver le produit de la vente.
- » **Transférer vos actions** et les donner à votre conjoint, à votre famille, à vos amis ou à une association caritative.

Vous pouvez conserver les actions sur votre compte EquatePlus aussi longtemps que vous le souhaitez. Tant que vous conserverez vos actions, vous continuerez à recevoir des dividendes au fur et à mesure que nous les versons et vous pourrez toujours voter sur les décisions clés de l'entreprise. Vous trouverez plus d'informations dans la section 6 : « [Débloquer vos actions](#) ».

7.4 Que se passe-t-il si je prends un congé de longue durée ou si j'interromps ma carrière ?

Vous pouvez prendre un congé de longue durée, tel que :

- » Congé de maternité/paternité
- » Arrêt maladie de longue durée
- » Congé sabbatique/interruption de carrière.

Si vous cotisez à MyShare : Achat et Abondement, vous continuerez à cotiser tant que votre salaire sera suffisant pour couvrir les cotisations. Vous pouvez également choisir de suspendre vos cotisations et de les reprendre lorsque vous reprenez le travail tant que le cycle n'est pas terminé.

Les actions que vous détenez dans MyShare seront traitées comme d'habitude.

7.5 Que se passe-t-il si mon employeur quitte le groupe Anglo American ?

Si votre entreprise quitte le groupe Anglo American, vous ne pourrez plus bénéficier de MyShare. Cela signifie que :

- » Vous ne pourrez pas participer aux prochains cycles de MyShare : Achat et Abondement.
- » Vos cotisations aux programmes MyShare : Achat et Abondement cesseront le dernier jour de votre emploi.
- » Vous n'aurez pas droit aux futures attributions de MyShare : Actions gratuites.

Vous pourrez conserver toutes les actions que vous avez achetées ou reçues dans le cadre de MyShare, y compris les actions doublées bloquées et/ou les actions gratuites. Selon les circonstances, elles peuvent être débloquées plus tôt qu'elles ne l'auraient été autrement.

Type d'action	Que se passe-t-il ensuite ?
Actions achetées	Elles vous appartiennent et vous pouvez les conserver, les vendre ou les transférer quand vous le souhaitez.
Actions doublées débloquées	
Actions gratuites débloquées	
Actions bénéficiaires	
Actions doublées bloquées	Elles resteront bloquées jusqu'à la date normale de déblocage (deux ans après votre adhésion au cycle MyShare).
Actions gratuites bloquées	

A worker wearing a full-body silver heat-reflective protective suit and a face shield is working in a steel mill. The worker is positioned in the center-right of the frame, surrounded by complex industrial machinery, including metal beams, railings, and a large wheel. The background is filled with a dense network of steel structures, and the overall lighting is a mix of bright orange and blue, suggesting a high-temperature industrial environment.

8. Glossaire

Nous avons utilisé un langage simple dans ces questions-réponses et dans d'autres communications relatives à MyShare, afin que vous puissiez facilement comprendre MyShare. Cependant, il se peut que vous rencontriez certains de ces termes ici ou dans d'autres documents.

Assemblées générales annuelles (AGA) Assemblée des actionnaires au cours de laquelle le conseil d'administration propose des points à l'approbation des actionnaires. Toute personne possédant une action d'Anglo American peut voter sur ces propositions. Chaque action donne droit à une voix.

Attribution Un don d'actions gratuites de la part d'Anglo American à ses employés.

Mauvais sortant Une personne qui quitte Anglo American pour une raison qui lui interdit de conserver ses actions bloquées. Il s'agit notamment de la démission et du licenciement. Consultez également « Bon sortant ».

Compte de courtage Un compte personnel que vous pouvez utiliser pour négocier des actions. Votre compte EquatePlus est un compte de courtage.

Frais de courtage Les frais associés à l'achat et à la vente d'actions, tels que les frais administratifs liés au traitement de la transaction.

Période de fermeture Période pendant laquelle certains collègues ne sont pas en mesure de négocier des actions Anglo American, par exemple s'ils disposent de connaissances spécifiques qui ne sont pas encore publiques. Voir aussi « Liste des personnes soumises à des restrictions ».

Computershare Notre fournisseur, qui assure l'administration de MyShare. Nous remettons vos cotisations à Computershare qui achète vos actions et les place sur votre compte EquatePlus.

Cotisations Le montant que vous choisissez d'investir dans MyShare : Achat et Abondement chaque mois à partir de votre salaire net (après impôts).

Limite de cotisation Le montant maximum que vous pouvez verser à MyShare : Achat et Abondement. Il s'agit d'un maximum de 1 800 £ par an ou de 10 % de votre salaire (ou l'équivalent en monnaie locale), le montant le moins élevé étant retenu. Ce plafond s'applique au total des cotisations de tous les plans Achat et Abondement auxquels vous cotisez.

Cycle La durée de deux ans de MyShare : Achat et Abondement et/ou MyShare : Actions gratuites. Pendant cette période, les actions doublées et les actions gratuites sont bloquées.

Transactions Le processus d'achat et/ou de vente de vos actions Anglo American par l'intermédiaire d'un courtier, généralement par l'intermédiaire de l'administrateur de votre plan d'action.

Dividendes Une part des bénéfices d'Anglo American que nous versons à nos actionnaires de temps à autre (en fonction des performances de l'entreprise). Chaque action donne droit à un dividende chaque fois que nous le payons, donc plus vous avez d'actions, plus vous recevrez de dividendes. Anglo American verse généralement des dividendes deux fois par an, mais cela reste à la discrétion de notre conseil d'administration.

Actions bénéficiaires Les dividendes que vous percevez sur vos actions MyShare sont réinvestis pour vous et utilisés pour vous acheter d'autres actions. Ces actions sont appelées « actions bénéficiaires ».

Plan d'actionnariat salarié Une opportunité pour les collègues de posséder des actions Anglo American et de partager notre succès futur. MyShare est le plan d'actionnariat d'Anglo American pour les employés.

Période d'inscription/d'adhésion

Période pendant laquelle vous pouvez adhérer à MyShare : Achat et Abondement. Elle est normalement ouverte pendant quelques semaines en juin/juillet.

EquatePlus La plateforme administrative que nous utilisons pour gérer MyShare. Elle est fournie par ComputerShare.

Taux de change La somme d'argent que vous obtenez lorsque vous échangez une devise contre une autre, elle peut fluctuer à la hausse comme à la baisse.

Fraction d'action Une fraction d'action. Si vos cotisations sont suffisantes pour vous acheter 3,25 actions, vous recevrez 3 actions et un quart d'action. Votre quart d'action est une fraction d'action.

Actions gratuites Les actions que nous vous donnons gratuitement, bien que vous deviez éventuellement payer des impôts sur ces actions. Elles sont bloquées pendant deux ans avant que vous puissiez y accéder.

Bon sortant Lorsqu'une personne quitte Anglo American pour une raison lui permettant de conserver ses actions bloquées. Il peut s'agir d'une demande de licenciement pour cause de réorganisation, d'un départ à la retraite ou d'un arrêt maladie. Voir également « Mauvais sortant ».

Période de détention La période pendant laquelle vos actions gratuites et/ou doublées sont bloquées et ne sont pas accessibles.

Actions bloquées Les actions bloquées sont des actions que vous possédez, mais que vous ne pouvez pas vendre ou transférer pendant une période déterminée. Vos actions gratuites de MyShare et/ou vos actions doublées sont bloquées pendant deux ans.

Marché L'endroit où les actions sont achetées et vendues. Ce processus est virtuel.

Actions doublées Les actions supplémentaires que vous recevez d'Anglo American dans le cadre de MyShare : Achat et Abondement. Pour chaque action achetée, nous vous en donnons une gratuitement, bien que vous deviez éventuellement payer des impôts sur ces actions. Elles sont bloquées jusqu'à deux ans avant que vous puissiez y accéder, et si vous vendez l'action que vous avez achetée avant que votre action doublée ne soit débloquée, vous perdrez votre action doublée.

MyShare Notre plan d'actionnariat salarié, qui donne à nos collègues la possibilité de devenir actionnaire d'Anglo American, vous permet de partager notre avenir et de construire le vôtre !

Période d'ouverture Une période déterminée pendant laquelle les collègues peuvent vendre ou transférer des actions d'Anglo American. Voir également « Période de fermeture ».

Sociétés anonymes Les sociétés, comme Anglo American, qui offrent des actions au grand public.

Actions acquises Actions que nous achetons en votre nom avec vos cotisations et qui sont assorties d'une action doublée équivalente. Si vous vendez une ou plusieurs actions acquises avant que les actions doublées ne soient débloquées, vous perdrez votre ou vos actions doublées équivalentes.

Ré-adhésion Rejoignez MyShare : Achat et Abondement à nouveau, si vous vous êtes déjà inscrit auparavant.

Liste des personnes soumises à des restrictions Une liste de collègues qui ont des connaissances spécifiques sur nos opérations et qui ne peuvent donc pas négocier leurs actions à certains moments. Nous vous informerons si vous êtes concerné. Voir également « Période de fermeture ».

Actions Unités égales de propriété d'une entreprise. Chaque action a la même valeur et peut être échangée sur le marché libre. Les actions d'Anglo American sont négociées à la bourse de Londres, en livres sterling.

Actionnaire Une personne ou une société qui possède une ou plusieurs actions d'Anglo American. MyShare est votre opportunité de devenir actionnaire d'Anglo American.

Cours de l'action Le montant auquel nos actions sont négociées sur le marché libre. La valeur de nos actions dépend de différents facteurs et varie tout au long de la journée. Consultez la question 2.2 pour plus de détails.

Impôts Une part de vos bénéfices que vous devez verser à votre gouvernement. Les règles et les montants varient d'un pays à l'autre.

Frais de négociation Coûts liés à l'achat et à la vente d'actions. Il peut s'agir de frais de courtage (frais administratifs liés à la gestion de la transaction) et de frais de change. Vous êtes responsable de tous les frais de négociation des actions que vous vendez ou transférez à partir de votre compte EquatePlus.

Transaction C'est le terme utilisé à chaque fois que la propriété d'une action change de mains. Il s'agit notamment de :

- » L'achat d'actions
- » La vente d'actions
- » Le transfert de vos actions sur votre propre compte de courtage.

Actions débloquées Actions que nous vous remettons gratuitement une fois qu'elles sont devenues les vôtres et que vous pouvez conserver ou vendre à votre guise. Cela comprend vos actions gratuites et/ou vos actions doublées.

Acquisition Le moment où vos actions bloquées se déverrouillent et deviennent pleinement vôtres.

Période d'acquisition La période pendant laquelle vos actions gratuites et/ou doublées sont bloquées. Voir également « Période de détention ».

Droits de vote La possibilité de voter sur les décisions clés de l'entreprise. Chaque action que vous détenez (à l'exception des actions bloquées) vous donne droit à une voix pour chaque résolution.



Assistance

Dans ce document, nous avons rassemblé les questions que nous pensons que les collègues pourraient poser. Si vous avez d'autres questions qui ne sont pas mentionnées ici, nous sommes là pour vous aider.

» Contactez votre Champion MyShare local

EquatePlus

Si vous avez des questions concernant votre compte EquatePlus en ligne, vous pouvez contacter Computershare (notre administrateur MyShare)

Royaume-Uni

+44 117 313 1865

Irlande

+353 1800 817369

États-Unis/Canada

+1 877 505 8983

Australie

+61 180 095 3672

Brésil

+55 2139 007 871

Chile

800 380 232

Les lignes téléphoniques sont ouvertes du lundi au vendredi, 24h/24 et 5j/7, du dimanche 22h (CET) au vendredi 22h (CET). Les appels reçus entre 16h et 8h (CET) présentent généralement les temps d'attente les plus courts.